

ANNEXE B

LIGNES DIRECTRICES POUR LES EXPOSANTS ET FORMULAIRE D'AUTORISATION

(Remplissez ces formulaires pour obtenir l'autorisation de distribuer de la nourriture et des boissons non alcoolisées non achetées via le Centre Shaw).

Le Centre Shaw dispose des droits exclusifs sur la restauration au sein de ses installations. En tant que fournisseur exclusif, le Centre Shaw interdit formellement que des aliments, boissons, friandises, eau en bouteille et articles similaires soient amenés dans ses installations sans autorisation préalable.

Afin d'obtenir l'autorisation du Centre Shaw de distribuer de la nourriture ou des boissons, il convient de respecter les conditions suivantes :

Option N° 1 - Fabricant de produits

La partie qui envisage de distribuer des aliments ou des boissons doit être le fabricant desdits produits et exposer à une foire commerciale sur la restauration ou un secteur connexe. La partie intéressée ne doit distribuer que des portions ÉCHANTILLON (2 oz ou moins pour les aliments et 3 oz ou moins pour les boissons) du produit.

*La partie devra fournir une renonciation libérant le Centre Shaw de toute responsabilité.

Option N° 2 – non-fabricant de produits

La partie qui envisage de distribuer des aliments ou des boissons doit payer une taxe au Centre Shaw pour qu'il renonce à son droit d'exclusivité. La taxe de renonciation n'excèdera pas le prix du menu complet, mais la taxe de renonciation définitive sera calculée à la discrétion du Centre Shaw, pour consulter le menu pour les stands des exposants et le formulaire de commande, cliquez ici ou consultez l'Annexe J. Tous les aliments et les boissons doivent être payés entièrement 7 jours avant la date de l'événement. Une carte de crédit sera nécessaire pour couvrir tout imprévu sur place.

*La partie devra fournir une renonciation libérant le Centre Shaw de toute responsabilité.

Pour votre facilité et votre confort, le Centre Shaw offre un vaste choix d'aliments et de boissons pour répondre à tous vos besoins, ainsi qu'un service de bar. Contactez le Département des services événementiels pour obtenir une liste complète.

Il est de la responsabilité du client ou de l'exposant de respecter l'ensemble des règlements locaux en matière de santé et de sécurité. Si une partie apporte de la nourriture ou de boissons non autorisées au Centre Shaw et ne répond pas par la suite à l'une des conditions énumérées ci-dessus, la partie devra immédiatement retirer les éléments non autorisés de son exposition ou de son espace de réunion.

SIGNATURE DE L'EXPOSANT

DATE

ANNEXE B

LIGNES DIRECTRICES POUR LES EXPOSANTS ET FORMULAIRE D'AUTORISATION

NUMÉRO DU STAND OU DE LA SALLE

NOM DE L'ÉVÉNEMENT et DATE

NOM DE LA SOCIÉTÉ

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

CONTACT SUR PLACE

ADRESSE COURRIEL

TÉLÉCOPIE

ADRESSE

Produit(s) pour l'échantillonnage : _____

Cocher la ligne qui correspond :

- Je suis/nous sommes le fabricant ou le distributeur des produits mentionnés ci-dessus. J'accepte/nous acceptons de ne proposer que des échantillons de 2 oz ou moins pour les aliments et de 3 oz ou moins pour les boissons non alcoolisées.
- Je souhaite/nous souhaitons obtenir la permission de payer une taxe de renonciation au Centre Shaw pour pouvoir échantillonner le(s) produit(s) précité(s). J'accepte/nous acceptons de ne proposer que des échantillons de 2 oz ou moins pour les aliments et de 3 oz ou moins pour les boissons non alcoolisées.

****Commande de l'événement signée et paiement requis.***

ACCORD DE RENONCIATION ET D'INDEMNITÉ

Le présent accord est conclu entre le Centre Shaw et _____

Ci-dessus mentionné « Client »

En considération des termes et conditions énoncés ci-dessous, les traiteurs et les exposants ayant l'intention d'être légalement responsables, conviennent ce qui suit :

L'exposant s'engage par le présent accord à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité le Centre Shaw, ses filiales, affiliés, employés, agents, directeurs de et contre toute responsabilité, dommages, pertes, réclamations, poursuites, jugements, amendes, coûts et dépenses, incluant sans limitation, les honoraires d'avocat et les frais encourus par le Centre Shaw et découlant de ou liés à la distribution des exposants d'aliments et de boissons non alcoolisées dans les installations ou à toute autre activité connexe, y compris, sans limitation, toute responsabilité, dommages avérés ou à déclaré d'autres questions découlant de la blessure ou du décès de toute personne, des dommages ou de la destruction de toute propriété.

Signature de l'exposant et Date

Département commercial du Centre Shaw et Date

*(Toutes les commandes de restauration ou les demandes d'autorisation doivent être reçues trois (3) semaines avant la date de l'événement)
Sauvegardez, imprimez et envoyez les formulaires remplis au Centre Shaw au numéro 613-563-7646, ou numérisez-les et envoyez-les à l'adresse eventservices@shaw-centre.com.*